

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES ARRETES DU MAIRE

### CIRC 2024-64 – Règlementation du stationnement et de la circulation – travaux d'aménagement de voirie rue Paul BOBILLIER

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 26/06/2024 de Mme BONNOT Séverine représentant l'entreprise SAS ROGER MARTIN BELFORT;

CONSIDERANT que pour permettre le déroulement en toute sécurité de travaux d'aménagement de voirie, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement aux abords du chantier,

### ARRETE

**Article 1** : Afin de permettre les travaux d'aménagement de la chaussée rue Paul BOBILLIER et la mise en place d'un enrobé sur toute la rue, la circulation sera interdite à tous les véhicules dans cette rue à compter du 15 juillet 2024 et pour une durée de 90 jours.

Les riverains auront accès en véhicule à leur domicile, toutefois cet accès sera restreint en journée pendant les travaux.

La circulation sera interdite à tous véhicules même aux riverains le temps de la mise en place de l'enrobé qui se fera sur une ou deux journées.

**Article 2** : La signalisation règlementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le site internet de la ville et transmise à :

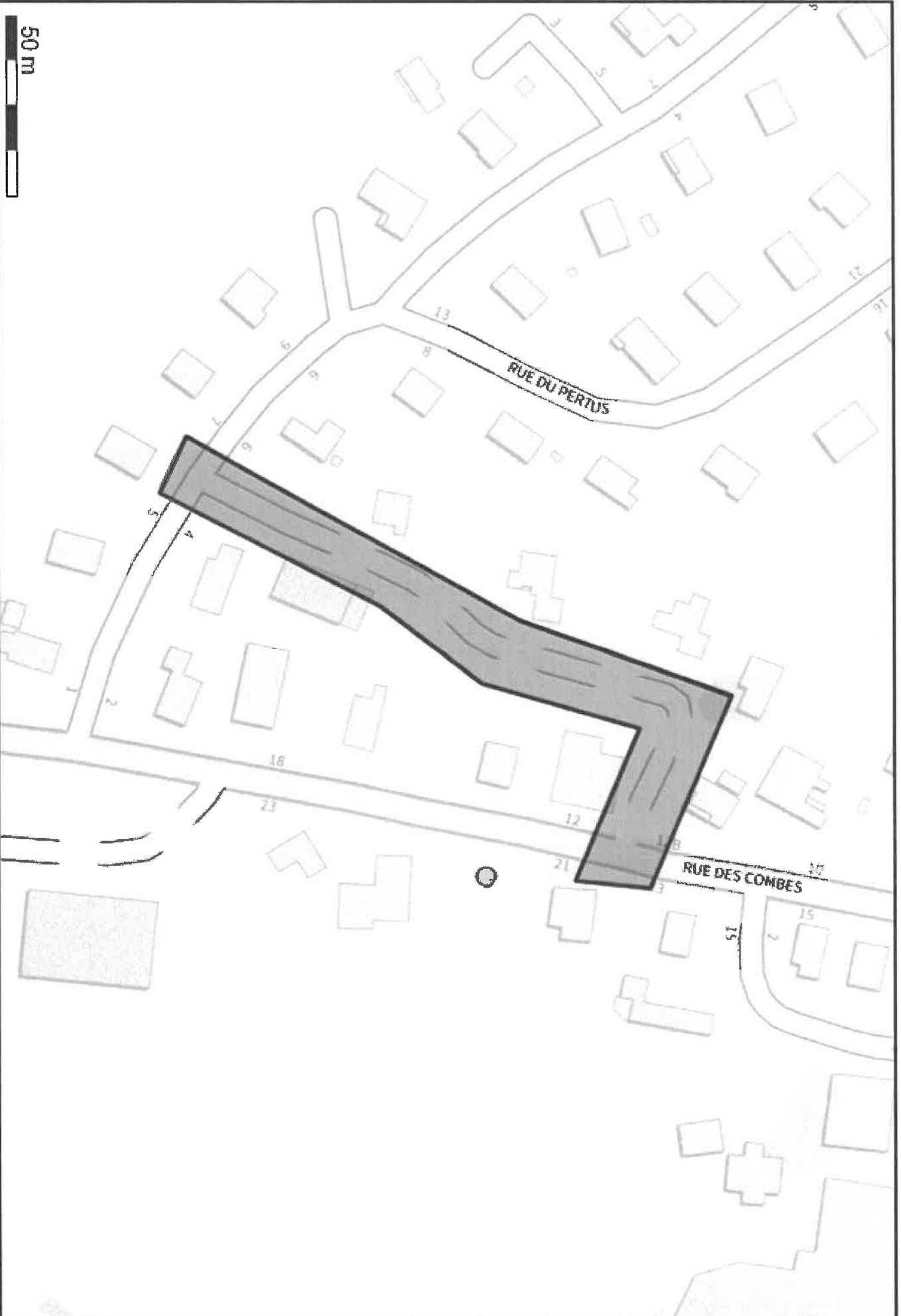
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le chef de centre principal de secours de Maîche,
- Monsieur le président de la communauté de communes du pays de Maîche,
- Madame Séverine BONNOT représentant la société SAS ROGER MARTIN BELFORT,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 15 juillet 2024

Maîche, le 12 juillet 2024,

Le Maire,  
Régis LIGIER





50 m

(47.244119 6.806789);(47.244934 6.807466);(47.245455 6.807741);(47.245254 6.808455);(47.245070 6.808429);(47.245228 6.807863);(47.244841 6.807699);(47.244593 6.807413);(47.244054 6.806995);(47.244119 6.806789);